ANNEXE À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL N° 2018-220 DU 23 MARS 2018 MODIFIANT L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL N° 2014-175 DU 24 MARS 2014 PORTANT APPLICATION DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE N° 1.675 DU 10 JUIN 2008 RELATIVE AUX PROCÉDURES DE GEL DES FONDS METTANT EN ŒUVRE DES SANCTIONS ÉCONOMIQUES.

Les mentions relatives aux personnes et entités ci-dessous sont remplacées par les mentions suivantes :

A. Personnes

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription
3.	Rustam Ilmirovich TEMIRGALIEV Rustam Ilmyrovych TEMIRHALIIEV	Né le 15.8.1976 Né à Oulan-Oude, République socialiste soviétique autonome bouriate (République socialiste fédérative soviétique de Russie)	En tant qu'ancien vice-Premier ministre de Crimée, M. Temirgaliev a joué un rôle significatif dans le cadre de l'adoption par le « Conseil suprême » des décisions relatives au « référendum » du 16 mars 2014 menaçant l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Il a mené une campagne active en faveur de l'intégration de la Crimée dans la Fédération de Russie. Le 11 juin 2014, il a démissionné de son poste de « premier vice-Premier ministre » de la soi-disant « République de Crimée ». Actuellement directeur général de la société gérant le fond d'investissement russo-chinois pour le développement régional. Continue à soutenir activement les actions ou les politiques séparatistes.
6.	Pyotr Anatoliyovych ZIMA Petro Anatoliyovych ZYMA	Né le 18.1.1970 ou le 29.3.1965 Né à Artemivsk (en 2016, reprise du nom de Bakhmut), oblast de Donetsk, Ukraine	Le 3 mars 2014, M. Zima a été nommé par le « Premier ministre », M. Aksyonov, au nouveau poste de chef du Service de sécurité de la Crimée (SBU), nomination qu'il a acceptée. Il a communiqué des informations importantes, notamment une base de données, au Service de renseignement russe (FSB). Il a notamment fourni des informations sur des activistes favorables au mouvement pro-européen de Maïdan et des défenseurs des droits de l'homme de Crimée. Il a contribué de façon notable à empêcher les autorités ukrainiennes d'exercer leur contrôle sur le territoire de la Crimée. Le 11 mars 2014, d'anciens agents criméens du SBU ont proclamé la constitution d'un Service de sécurité indépendant de la Crimée.

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription
9.	Viktor Alekseevich OZEROV	Né le 5.1.1958 Né à Abakan, Khakassie	Ancien président de la Commission de la sécurité et de la défense du Conseil de la Fédération de la Fédération de Russie. Le 1er mars 2014, M. Ozerov, s'exprimant au nom de la Commission de la sécurité et de la défense du Conseil de la Fédération, a publiquement apporté son soutien, au sein du Conseil de la Fédération, au déploiement de troupes russes en Ukraine. En juillet 2017, il a démissionné de son poste de président de la Commission de la sécurité et de la défense. Il continue d'être membre du Conseil de la Fédération et fait partie de la Commission de la réglementation intérieure et des affaires parlementaires. Le 10 octobre 2017, en vertu du décret N 372-SF, Ozerov a été intégré à la commission temporaire du Conseil de la Fédération sur la protection de la souveraineté de l'État et la prévention des ingérences dans les affaires intérieures de la Fédération de Russie.
14.	Aleksandr Borisovich TOTOONOV	Né le 3.4.1957 Né à Ordzhonikidze, Ossétie du Nord	Ancien membre de la Commission des affaires internationales du Conseil de la Fédération de la Fédération de Russie. Ses fonctions de membre du Conseil de la Fédération de la Fédération de Russie ont pris fin en septembre 2017. Il est à l'heure actuelle membre du parlement d'Ossétie du Nord. Le 1er mars 2014, M. Totoonov a publiquement manifesté, au sein du Conseil de la Fédération, son soutien au déploiement de troupes russes en Ukraine.

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription
28.	Valery Vladimirovich KULIKOV	Né le 1.9.1956 Né à Zaporozhye (République socialiste soviétique d'Ukraine)	Ancien commandant adjoint de la Flotte de la mer Noire, contre-amiral. Responsable du commandement des forces russes qui ont occupé le territoire souverain de l'Ukraine. Le 26 septembre 2017, par un décret du président de la Fédération de Russie, il a été démis de ses fonctions et exclu de l'armée.
31.	Valery Kirillovich MEDVEDEV Valeriy Kyrylovych MEDVEDIEV	Né le 21.8.1946 Né à Shmakovka, région de Primorsky	Ancien président de la commission électorale de Sébastopol (jusqu'au 26 mai 2017). Responsable de l'organisation du référendum en Crimée. Chargé d'entériner les résultats du référendum en vertu du système russe.
33.	Elena Borisovna MIZULINA (née DMITRIYEVA)	Née le 9.12.1954 Née à Bui, région de Kostroma	Ancienne députée à la Douma d'État. Initiatrice et co-auteur de propositions législatives présentées récemment en Russie devant permettre aux régions d'autres pays de rejoindre la Russie sans l'accord préalable de leurs autorités centrales. Depuis septembre 2015, elle est membre du Conseil de la Fédération de la région d'Omsk. Actuellement vice-présidente de la commission du Conseil de la Fédération chargée de la législation constitutionnelle et de la consolidation de l'État.
51.	Vladimir Nikolaevich PLIGIN	Né le 19.5.1960 Né à Ignatovo, oblast de Vologodsk, URSS	Ancien membre de la Douma d'État et ancien président de la commission du droit constitutionnel de la Douma. Responsable d'avoir facilité l'adoption de la législation relative à l'annexion de la Crimée et de Sébastopol par la Fédération de Russie. Membre du Conseil suprême du parti Russie unie.

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription
53.	Oleg Grigorievich KOZYURA Oleh Hryhorovych KOZYURA	Né le 30.12.1965 ou le 19.12.1962 Né à Simferopol, Crimée ou Zaporizhia	Ancien chef de la section « Sébastopol » du Service fédéral des migrations. Responsable de la délivrance systématique et accélérée de passeports russes aux habitants de Sébastopol. Depuis octobre 2016, chef de l'assemblée législative de Sébastopol.
59.	Aleksandr Sergeevich MALYKHIN, Alexander Sergeevich MALYHIN Oleksandr Serhiyovych (Sergiyovych) MALYKHIN	Né le 12.1.1981	Ancien chef de la commission électorale centrale de la « République populaire de Lougansk ». A pris une part active à l'organisation du référendum du 11 mai 2014 sur l'autodétermination de la « République populaire de Lougansk ». Continue à soutenir activement les politiques séparatistes.
66.	Marat Faatovich BASHIROV	Né le 20.1.1964 Né à Izhevsk, Fédération de Russie	Ancien soi-disant « Premier ministre du Conseil des ministres de la République populaire de Lougansk », confirmé le 8 juillet 2014. Responsable des activités « gouvernementales » séparatistes du soi-disant « gouvernement de la République populaire de Lougansk ». Continue à soutenir les structures séparatistes de la « République populaire de Lougansk ».
70.	Igor PLOTNITSKY, Igor Venediktovich PLOTNITSKII Ihor (Igor) Venedyktovych PLOTNYTSKYY	Né le 24.6.1964, le 25.6.1964 ou le 26.6.1964 Né à Louhansk (éventuellement à Kelmentsi, oblast de Chernivtsi)	Ancien soi-disant « ministre de la défense » et ancien soi-disant « chef » de la « République populaire de Lougansk ». Responsable des activités « gouvernementales » séparatistes du soi-disant « gouvernement de la République populaire de Lougansk ». En tant qu'envoyé spécial de la soi-disant « République populaire de Lougansk » pour la mise en œuvre des accords de Minsk, continue d'exercer des activités « gouvernementales » du soi-disant « gouvernement de la République populaire de Lougansk ».
77.	Boris Vyacheslavovich GRYZLOV	Né le 15.12.1950 Né à Vladivostok	Ancien membre permanent du Conseil de sécurité de la Fédération de Russie. En tant que membre du Conseil de sécurité, qui fournit des conseils sur les questions de sécurité nationale et les coordonne, il a contribué à l'élaboration de la politique du gouvernement russe menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Il reste président du Conseil suprême du parti Russie unie.

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription
84.	Fyodor Dmitrievich BEREZIN Fedir Dmytrovych BEREZIN	Né le 7.2.1960 Né à Donetsk	Ancien soi-disant « vice-ministre de la défense » de la soi-disant « République populaire de Donetsk ». Il est associé à Igor Strelkov/Girkin, qui est responsable d'actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. En assumant cette fonction et en cette qualité, Berezin a donc soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Continue à soutenir activement les actions et les politiques séparatistes. Actuel président du Conseil de l'Union des écrivains de la « République populaire de Donetsk ».
90.	Boris Alekseevich LITVINOV Borys Oleksiyovych LYTVYNOV	Né le 13.1.1954 Né à Dzerzhynsk (oblast de Donetsk)	Ancien membre du soi-disant « Conseil populaire » et ancien président du soi-disant « Conseil suprême » de la soi-disant « République populaire de Donetsk » qui a été à l'origine des politiques et de l'organisation du « référendum » illégal ayant conduit à la proclamation de la soi-disant « République populaire de Donetsk », qui a constitué une violation de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'unité de l'Ukraine. Continue à soutenir activement les actions et les politiques séparatistes. Actuel dirigeant du parti communiste de la « République populaire de Donetsk ».
97.	Vladimir Petrovich KONONOV (alias : « le Tsar ») Volodymyr Petrovych KONONOV	Né le 14.10.1974 Né à Gorsky, oblast de Louhansk	Le 14 août 2014, il a remplacé Igor Strelkov/Girkin en tant que soi-disant « ministre de la défense » de la « République populaire de Donetsk ». Il commanderait une division de séparatistes à Donetsk depuis avril 2014 et aurait promis de mener à bien la tâche stratégique de repousser l'agression militaire de l'Ukraine. Kononov a donc soutenu les actions et les politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.
103.	Aleksandr Akimovich KARAMAN Alexandru CARAMAN	Né le 26.7.1956 Né à Cioburciu, district de Slobozia, aujourd'hui en République de Moldavie	Ancien soi-disant « vice-Premier ministre des affaires sociales » de la « République populaire de Donetsk ». Associé à Vladimir Antyufeyev, qui était responsable des activités « gouvernementales » séparatistes du soi-disant « gouvernement de la République populaire de Donetsk ». Il a donc soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Protégé du vice-Premier ministre de la Russie, Dimitri Rogozin. Ancien chef de l'administration du Conseil des ministres de la « République populaire de Donetsk ». Jusqu'en mars 2017, soi-disant « représentant plénipotentiaire du président » de la soi-disant « République moldave de Pridnestrovie » auprès de la Fédération de Russie.

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription
108.	Vladimir Abdualiyevich VASILYEV	Né le 11.8.1949 Né à Klin	Ancien vice-président de la Douma d'État. Le 20 mars 2014, il a voté en faveur du projet de loi constitutionnelle fédérale « sur l'adhésion de la République de Crimée à la Fédération de Russie et sur la formation dans la Fédération de Russie de deux nouvelles entités fédérales - la République de Crimée et la Ville fédérale de Sébastopol ». Il a été nommé chef par intérim de la République du Daghestan par décret présidentiel en octobre 2017.
111.	Vladimir Stepanovich NIKITIN	Né le 5.4.1948 Né à Opochka	Ancien membre de la Douma d'État et ancien premier vice-président de la commission de la Douma d'État pour les affaires de la CEI, l'intégration eurasienne et les relations avec les compatriotes. Le 20 mars 2014, il a voté en faveur du projet de loi constitutionnelle fédérale « sur l'adhésion de la République de Crimée à la Fédération de Russie et sur la formation dans la Fédération de Russie de deux nouvelles entités fédérales - la République de Crimée et la Ville fédérale de Sébastopol ». Membre du présidium du comité central du parti communiste de la Fédération de Russie.
112.	Oleg Vladimirovich LEBEDEV	Né le 21.3.1964 Né à Rudny, région de Kostanai, RSS Kazakhe	Ancien membre de la Douma d'État et ancien premier vice-président de la commission de la Douma d'État pour les affaires de la CEI, l'intégration eurasienne et les relations avec les compatriotes. Le 20 mars 2014, il a voté en faveur du projet de loi constitutionnelle fédérale « sur l'adhésion de la République de Crimée à la Fédération de Russie et sur la formation dans la Fédération de Russie de deux nouvelles entités fédérales - la République de Crimée et la Ville fédérale de Sébastopol ». Continue à soutenir activement les politiques séparatistes.
119.	Alexander Mikhailovich BABAKOV	Né le 8.2.1963 Né à Chisinau	Ancien membre de la Douma d'État. Ancien député à la Douma d'État, président de la commission de la Douma d'État sur les dispositions législatives pour le développement du complexe militaro-industriel de la Fédération de Russie. Membre important de « Russie unie », cet homme d'affaires a beaucoup investi en Ukraine et en Crimée. Le 20 mars 2014, il a voté en faveur du projet de loi constitutionnelle fédérale « sur l'adhésion de la République de Crimée à la Fédération de Russie et sur la formation dans la Fédération de Russie de deux nouvelles entités fédérales - la République de Crimée et la Ville fédérale de Sébastopol ». Actuellement membre du Conseil de la Fédération de la Fédération de Russie. Vice-président de la commission des affaires étrangères.

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription
123.	Yuriy Viktorovich SIVOKONENKO alias : Yuriy SIVOKONENKO, Yury SIVOKONENKO, Yury SYVOKONENKO	Né le 7.8.1957 Né à Stalino city (aujourd'hui Donetsk)	Membre du « parlement » de la soi-disant « République populaire de Donetsk » et président de l'association publique appelée l'Union des vétérans du Donbass Berkut et membre du mouvement public « Donbass libre ». A participé aux prétendues « élections » du 2 novembre 2014 en tant que candidat au poste de chef de la soi-disant « République populaire de Donetsk ». Ces « élections » ont violé la loi ukrainienne et sont par conséquent illégales. En assumant cette fonction, en agissant en cette qualité et en participant officiellement en tant que candidat aux « élections » illégales, il a par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine. Il reste membre du soi-disant « Conseil populaire de la République populaire de Donetsk ».

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription
125.	Ravil Zakarievich KHALIKOV Ravil Zakariyovych KHALIKOV	Né le 23.2.1969 Né à Belozernoe, raion de Romodanovskiy, URSS	Ancien soi-disant « premier vice-Premier ministre » et ancien « procureur général » de la « République populaire de Donetsk ». En assumant ces fonctions et en agissant en cette qualité, il a par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine. Actuellement « collaborateur » du chef de la branche moscovite de la commission d'enquête de la Fédération de Russie (GSU SK).
126.	Dmitry Aleksandrovich SEMYONOV Dmitrii Aleksandrovich SEMENOV	Né le 3.2.1963 Né à Moscou	Ancien « vice-Premier ministre chargé des finances » de la soi-disant « République populaire de Lougansk ». En assumant ces fonctions et en agissant en cette qualité, il a activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine. Continue à soutenir les structures séparatistes de la « République populaire de Lougansk ».

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription
140.	Sergey Yurevich IGNATOV (alias : KUZOVLEV ; TAMBOV)	Né le 7.1.1967 Né à Michurinsk, oblast de Tambov	Ancien soi-disant « commandant en chef de la milice populaire » de la « République populaire de Lougansk ». En assumant ces fonctions et en agissant en cette qualité, il a par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine. Commandant de la 8e armée au sein de l'armée russe.
145.	Olga Igoreva BESEDINA Olha Ihorivna BESEDINA	Née le 10.12.1976 Née à Louhansk	Ancien soi-disant « ministre du développement économique et du commerce » de la soi-disant « République populaire de Lougansk ». En assumant cette fonction et en agissant en cette qualité, elle a par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et elle a déstabilisé davantage l'Ukraine. Actuellement chef du service chargé du commerce extérieur au bureau du chef de « l'Administration de Lougansk ».

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription
146.	Zaur Raufovich ISMAILOV Zaur Raufovych ISMAYILOV	Né le 25.7.1978 (ou le 23.3.1975) Né à Krasny Luch, Voroshilovgrad, région de Louhansk	Ancien soi-disant « procureur général » de la soi-disant « République populaire de Lougansk » (jusqu'en octobre 2017). En assumant ces fonctions et en agissant en cette qualité, il a par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine.
147.	Anatoly Ivanovich ANTONOV	Né le 15.5.1955 Né à Omsk	Ancien vice-ministre de la défense et en cette qualité, il a contribué à soutenir le déploiement de troupes russes en Ukraine. D'après la structure actuelle du ministère russe de la défense, en cette qualité, il a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du gouvernement russe. Cette politique menace l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Depuis le 28 décembre 2016, ancien vice-ministre des affaires étrangères. Occupe un poste d'ambassadeur dans le corps diplomatique de la Fédération de Russie.

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription
153.	Konstantin Mikhailovich BAKHAREV	Né le 20.10.1972 Né à Simferopol, République socialiste soviétique d'Ukraine	Membre de la Douma d'État, élu de la République autonome de Crimée illégalement annexée. Membre de la commission de contrôle et de réglementation de la Douma. En mars 2014, M. Bakharev a été nommé vice-président du Conseil d'État de la soi-disant « République de Crimée », organe dont il a été nommé premier vice-président en août 2014. Il a reconnu avoir personnellement participé aux événements de 2014 qui ont conduit à l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol qu'il a publiquement soutenue, notamment dans une interview publiée sur le site internet gazetakrimea.ru le 22 mars 2016 et sur le site internet c-pravda.ru le 23 août 2016. Il a été décoré par les « autorités » de la « République de Crimée » de l'ordre « Pour la fidélité au devoir ».

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription
154.	Dmitry Anatolievich BELIK	Né le 17.10.1969 Né à Kular, district d'Ust-Yansky, République socialiste soviétique autonome yakoute	Membre de la Douma d'État, élu de la ville de Sébastopol illégalement annexée. Membre de la commission de contrôle et de réglementation de la Douma. En tant que membre de l'administration municipale de Sébastopol en février-mars 2014, il a soutenu les activités du soi-disant « maire du peuple » Alexei Chaliy. Il a publiquement reconnu avoir participé aux événements de 2014 ayant conduit à l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol qu'il a défendue publiquement, notamment sur son site internet personnel et dans une interview publiée le 21 février 2016 sur le site internet nation-news.ru. Pour sa participation au processus d'annexion, il a été décoré de la médaille de deuxième classe de l'ordre d'État russe du « Mérite pour la patrie ».
160.	Sergey Anatolevich TOPOR-GILKA	Directeur général de OAO « VO TPE » jusqu'à la faillite de celle-ci, directeur général de OOO « VO TPE ». Né le 17.2.1970	En sa qualité de directeur général de OAO « VO TPE », il a conduit les négociations avec Siemens Gas Turbine Technologies OOO concernant l'achat et la livraison des turbines à gaz pour une centrale électrique située à Taman (région de Krasnodar, Fédération de Russie). Il a ensuite été responsable, en tant que directeur général de OOO « VO TPE », du transfert des turbines à gaz en Crimée. Cela contribue à établir une source d'approvisionnement en électricité indépendante pour la Crimée et Sébastopol afin de soutenir leur séparation de l'Ukraine, et compromet l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.

B. Entités

3.	Soi-disant « République populaire de Lougansk »	Site internet officiel : https ://glava-lnr.su/content/konstituciya https ://glava-lnr.info/	La soi-disant « République populaire de Lougansk » a été créée le 27 avril 2014. Responsable de l'organisation du référendum illégal du 11 mai 2014. Déclaration d'indépendance le 12 mai 2014. Le 22 mai 2014, les soi-disant « Républiques populaires » de Donetsk et de Lougansk ont créé le soi-disant « État fédéral de Nouvelle Russie ». Il s'agit d'une violation du droit constitutionnel ukrainien et, par conséquent, du droit international, compromettant ainsi l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Elle est aussi impliquée dans le recrutement de membres de « l'armée du sud-est » séparatiste et d'autres groupes séparatistes armés illégaux, compromettant ainsi la stabilité ou la sécurité de l'Ukraine.
4.	Soi-disant « République populaire de Donetsk »	Informations officielles, y compris la Constitution de la République populaire de Donetsk et la composition du Conseil suprême https ://dnr-online.ru/	La soi-disant « République populaire de Donetsk » a été proclamée le 7 avril 2014. Responsable de l'organisation du référendum illégal du 11 mai 2014. Déclaration d'indépendance, le 12 mai 2014. Le 24 mai 2014, les « Républiques populaires » de Donetsk et de Lougansk ont signé un accord sur la création du soi-disant « État fédéral de Nouvelle-Russie ». Il s'agit d'une violation du droit constitutionnel ukrainien et, par conséquent, du droit international, compromettant ainsi l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Elle est aussi impliquée dans le recrutement de membres de groupes séparatistes armés illégaux, menaçant ainsi la stabilité ou la sécurité de l'Ukraine.
5.	Soi-disant « État fédéral de Nouvelle Russie »	Communiqués de presse officiels : http ://novorossia.su/official http ://novopressa.ru/ http ://novorossia-tv.ru/ http ://novorossia.today/ http ://novorossiia.ru/ https ://www.novorosinform.org/	Le 24 mai 2014, les soi-disant « Républiques populaires » de Donetsk et de Lougansk ont signé un accord sur la création du soi-disant « État fédéral de Nouvelle Russie », non reconnu. Il s'agit d'une violation du droit constitutionnel ukrainien et, par conséquent, du droit international, menaçant ainsi l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.

20.	Joint-stock company Sparkling wine plant « Novy Svet » Anciennement connue sous le nom d'Entreprise unitaire d'État de la « République de Crimée » sparkling wine plant « Novy Svet »	298032, Crimea, Sudak, Novy Svet, str. Shalapina 1	La propriété de l'entité a été transférée en violation du droit ukrainien. Le 9 avril 2014, le « Présidium du Parlement de Crimée » a adopté la décision n° 1991-6/14 « relative aux amendements à la résolution n° 1836-6/14 du Conseil d'État de la « République de Crimée » » du 26 mars 2014 « sur la nationalisation d'entreprises, d'institutions et d'organisations du complexe agro-industriel situées sur le territoire de la « République de Crimée » proclamant l'appropriation des avoirs de l'entreprise publique « Zavod shampanskykh vin Novy Svet » » au nom de la « République de Crimée ». Cette entreprise a donc de fait été confisquée par les « autorités » de Crimée. Réenregistrée le 4.1.2015 en tant qu'Entreprise unitaire d'État de la « République de Crimée » sparkling wine plant « Novy Svet ». Fondateur : le ministère de l'agriculture de la « République de Crimée ». Réenregistrée le 29.8.2017, à la suite d'une restructuration, en tant que Joint-stock company Sparkling wine plant « Novy Svet ». Fondateur : le ministère chargé de la réglementation en matière de biens fonciers et immobiliers de la « République de Crimée ».
21.	JOINT-STOCK COMPANY ALMAZ-ANTEY AIR AND SPACE DEFENCE CORPORATION alias : CONCERN ALMAZ-ANTEY ; ALMAZ-ANTEY CORP ; ALMAZ-ANTEY DEFENSE CORPORATION ; ALMAZ-ANTEY JSC	41 ul.Vereiskaya, Moscou 121471, Russie ; site internet : almaz- antey.ru ; courriel : antey@almaz- antey.ru	Almaz-Antey est une entreprise publique russe. Elle fabrique des armements antiaériens, notamment des missiles sol-air qu'elle livre à l'armée russe. Les autorités russes ont fourni des armes lourdes aux séparatistes de l'est de l'Ukraine, contribuant à la déstabilisation de l'Ukraine. Ces armes sont utilisées par les séparatistes, notamment pour abattre des avions. En tant qu'entreprise publique, Almaz-Antey contribue donc à la déstabilisation de l'Ukraine.
22.	DOBROLET (alias : DOBROLYOT)	Airline code QD International Highway, House 31, building 1, 141411 Moscou site internet : www.dobrolet.com	Dobrolet était une filiale d'une compagnie aérienne publique russe. Depuis l'annexion illégale de la Crimée, Dobrolet assurait exclusivement des vols entre Moscou et Simferopol. Elle a donc facilité l'intégration de la République autonome de Crimée annexée illégalement dans la Fédération de Russie et compromis la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

28.	Union économique de Lougansk (Luganskiy Ekonomicheskiy Soyuz)		« Organisation sociale » qui a présenté des candidats lors des soi-disant « élections » dans la soi-disant « République populaire de Lougansk » le 2 novembre 2014. A désigné Oleg AKIMOV comme candidat au poste de « Chef » de la soi-disant « République populaire de Lougansk ». Ces « élections » violent la loi ukrainienne et sont par conséquent illégales. En participant officiellement aux « élections » illégales, elle a par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui mettent en péril l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et déstabilisent davantage l'Ukraine.
29.	Garde nationale cosaque		Groupe séparatiste armé qui a activement soutenu des actions qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et déstabilisent davantage l'Ukraine. Commandée par une personne inscrite sur la liste et par conséquent associée à cette personne (Nikolay KOZITSYN). Elle ferait partie du soi-disant « 2e corps d'armée » de la « République populaire de Lougansk ».
41.	« Entreprise unitaire d'État de la République de Crimée « Crimean Sea Ports » », y compris ses succursales : - Feodosia Commercial Port, - Kerch Ferry, - Kerch Commercial Port.		Le « Parlement de Crimée » a adopté la résolution n° 1757-6/14 du 17 mars 2014 « sur la nationalisation de certaines entreprises appartenant aux ministères ukrainiens de l'infrastructure ou de l'agriculture » et la résolution n° 1865-6/14 du 26 mars 2014 « sur l'entreprise publique « Crimean Sea Ports » » proclamant l'appropriation des avoirs de plusieurs entreprises publiques fusionnées au sein de « l'Entreprise unitaire d'État de la République de Crimée « Crimean Sea Ports » » au nom de la « République de Crimée ». Les entreprises en question ont donc de fait été confisquées par les « autorités » de Crimée et « Crimean Sea Ports » a bénéficié de ce transfert illicite de propriété.